



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 5/2026  
du Conseil communautaire  
Séance du 9 février 2026**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de conseillers absents : 21

Nombre de votants : 67

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MARCELLIN, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

**Absents/Procurations :** Mourad ABADLI, Eric AJASSE (procuration à Nathalie LACOUSSE), Charlotte BARRERE (procuration à Jérôme CARMINATI), Mohamed BERKANE (procuration à Yves CAZORLA), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Natacha BOFF (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Pascale BORDES, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE (procuration à Bernard NASS), Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Nathalie FORGEROU (procuration à Guy AUBANEL), Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Pierre MEURIN, Ali OUATIZERGA (procuration à Philippe BERTHOMIEU), Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Laurence SALINAS-MARTINEZ (procuration à Maxime COUSTON), Maria SEUBE, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

**OBJET : Budget primitif 2026 du Budget Annexe Transports**

Le projet de Budget Primitif 2026, retracé suivant la nomenclature comptable M43 du budget Transports, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 9 657 634 €, et en investissement à la somme de 509 534 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

**A. Les recettes**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 9 657 634 € et comprennent les éléments ci-après :

- Les recettes liées aux transports de voyageurs pour 351 800 € (chapitre 70).
- Le Versement Transport pour un montant de 4 000 000 € (chapitre 73),
- La participation de la Région Occitanie pour 5 094 034 €, et le reversement de la part des attributions de compensations perçues sur le budget principal pour un montant de 121 800 €, soit un montant total du chapitre 74, arrêté à la somme de 5 215 834 €.
- La reprise des subventions d'investissement reçues pour 90 000 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 509 534 € et comprennent les dotations aux amortissements pour 280 000 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement), ainsi qu'un virement de la section de fonctionnement de 229 534 € (chapitre 021 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement).

**B. Les dépenses**

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires s'élèvent à hauteur 9 657 634 € :

- 8 349 650 € pour les charges à caractère général, comprenant la rémunération du délégataire pour 8 000 000 € ou encore la maintenance de logiciel pour 110 000 €
- 600 150 € au titre des charges de personnel ;
- 28 700 € pour les charges de gestion courante correspondant au renouvellement des licences pour la billetterie.
- 168 000 € pour les charges financières ;
- 800 € pour les charges exceptionnelles ;

- 800 € pour les dotations aux provisions et aux dépréciations

Il est également inscrit en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 la dotation aux amortissements pour 280 000 € (contrepartie du chapitre 040 en recettes d'investissement), ainsi qu'un virement à la section d'investissement à hauteur de 229 534€ inscrit au chapitre 023 en dépenses de fonctionnement (contrepartie du chapitre 021 en recettes d'investissement).

En dépenses d'investissement, le montant inscrit de 509 534 € correspond notamment aux opérations suivantes :

- 190 000 € inscrits au chapitre 16 pour le remboursement du capital des emprunts,
- 114 500 € inscrits au chapitre 20 pour l'évolution du logiciel billettique et l'étude relative au schéma de mobilité douce,
- 115 034 € inscrits au chapitre 21 pour la normalisation des arrêts scolaires, l'achat d'un terrain en lien avec le covoiturage, l'achat d'un utilitaire électrique, l'achat de matériel informatique et de mobilier,
- 90 000 € inscrits pour les reprises des subventions au chapitre 040.

L'ensemble des propositions du BP 2026 est équilibré en fonctionnement et en investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M43,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 26 janvier 2026,

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

(2 abstentions : A. DELWARTE par procuration, B. NASS)

**D'approuver** le budget primitif 2026 du budget annexe Transport, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 9 657 634 €, et, en section d'investissement, à hauteur de 509 534 € ;

**D'autoriser** Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 9 février 2026.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**



Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 17/02/2026

ID : 030-200034692-20260212-2406\_1-DE

